

République française

DEPARTEMENT DE L'AUDE - Commune de HOMPS

Séance du lundi 05 décembre 2022

Membres en exercice :
15

Date de la convocation: 28/11/2022

Présents : 12

L'an deux mille vingt-deux et le cinq décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Béatrice BORT, en salle du Conseil Municipal

Votants: 14

Secrétaire de séance:
Edith ESCOURROU

Présents : Martial BESSIEUX, Béatrice BORT, Anick COMBE, Dominique COMBE, Edith ESCOURROU, Virginie FONGARO, Anthony LOPEZ, Michel LOPEZ, Christine MOREL, Alexandre PACHOUTINSKY, Alda PENALA, Claude SANTORO

Représentés: Guy BOURDON, Chantal ROLLAND

Excusés:

Absents: Sylvain RIVIER

Objet: Créances éteintes 2022 sur M14 - DE_2022_852

Le Trésor public a recommandé l'admission en non valeur de créances éteintes ou non recouvrables, les crédits correspondants ayant été prévu au budget, il faut délibérer pour une prise en compte détaillée des sommes impayés, car la mise en non valeur est nominative.

Ayant Ouï l'exposé de Mme le Maire, le **Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité des voix :**

L'admission en créances éteintes (prévues à l'article 6542 du budget) :

- **LEPAPE Lydie** 481.16 €

Pour: 14 Contre: 0 Abstention: 0

Ainsi fait et délibéré Affichage le lundi 28 novembre 2022

Madame le Maire

Béatrice BORT

